

DISPOSITIONS DEVANT ETRE PRISE PAR LE GOUVERNEMENT DE GUINEE

Dans le cas d'une mise en œuvre de la coopération financière non-remboursable du Japon, le gouvernement de Guinée devra prendre les mesures nécessaires suivantes :

1. Acquérir le terrain nécessaire pour le site.
2. Avant le démarrage de la construction, faire le terrassement du site et la construction d'une route d'accès.
3. Avant le démarrage de la construction, construire (aménager) une route d'accès.
4. Payer, à la Banque japonaise, les commissions nécessaires pour les services bancaires basés sur l'arrangement bancaire.
 - 1) Commission de notification de l'A/P
 - 2) Commission de paiement
5. Assurer le déchargement et le dédouanement rapides, au port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés par la coopération financière non-remboursable et payer tous les frais nécessaires pour ces opérations.
6. Accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours en Guinée afin qu'ils puissent exécuter leur travail.
7. Exonérer les nationaux japonais de droits de douane, des taxes intérieurs et d'autres charges financières qui pourraient être imposés par le gouvernement de Guinée, à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés.
8. Assurer les entretiens et la maintenance des installations construites et les matériels achetés par la coopération financière non-remboursable.
9. Supporter tous les frais nécessaires pour l'exécution du Projet à part les frais qui sont couverts par la coopération financière non-remboursable.

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS
RELATIF A
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE POUR
LE PROJET DE L'APPROVISIONNEMENT RURAL EN EAU DE LA GUINEE MARITIME
EN REPUBLIQUE DE GUINEE
(EXPLICATION DE L'EBAUCHE DU RAPPORT)

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désigné ci-après « la JICA ») a envoyé en avril 1999 une mission pour effectuer l'étude du concept de base du projet (désigné ci-après « la Mission »), intitulé "PROJET DE L'APPROVISIONNEMENT RURAL EN EAU DE LA GUINEE MARITIME" (désigné ci-après « le Projet ») en République de Guinée (désigné ci-après « la Guinée »).

Après avoir effectué les discussions avec la partie guinéenne, procédé à l'étude sur place et à l'analyse au Japon, la JICA a élaboré l'ébauche du rapport du concept de base.

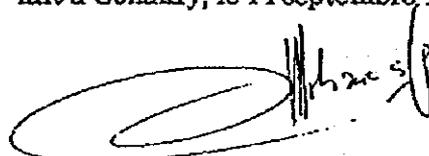
En vue d'expliquer et de discuter avec la partie guinéenne le contenu de l'ébauche du rapport, la JICA a envoyé en Guinée du 6 au 14 septembre 1999, une mission conduite par Dr. Yuji MARUO, spécialiste de la coopération internationale de l'Institut pour la Coopération Internationale de la JICA.

A l'issue des discussions, les deux parties ont abouti à un accord concernant les points mentionnés dans le document ci-joint. La Mission va continuer l'analyse et préparer le rapport final de l'étude du concept de base.

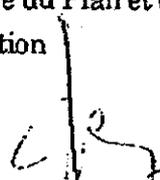
fait à Conakry, le 14 septembre 1999.

丸尾祐治

Dr. Yuji MARUO
Chef de la Mission
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)



M. Mohamed Lamine KABA
Directeur National Adjoint de la
Coopération
Ministère du Plan et de la
Coopération



M. Mamadou Malick DEM
Directeur Général Adjoint du
SNAPE
Ministère de l'Hydraulique et de
l'Energie

DOCUMENT ATTACHE

1. Contenu de l'ébauche du rapport de concept de base

Le Gouvernement de la Guinée a en principe admis et accepté le contenu de l'ébauche du rapport de concept de base.

2. Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

Le Gouvernement de la Guinée a compris le Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon et les mesures nécessaires à prendre par le Gouvernement de la Guinée. Celles-ci ont déjà été expliquées par la Mission à l'aide de l'ANNEXE 4 et 5 du procès-verbal des discussions signé le 20 avril 1999 par les deux parties.

3. Calendrier de l'étude

- (1) Le consultant va continuer l'analyse des résultats de l'étude jusqu'aux premiers jours de novembre 1999.
- (2) La JICA préparera l'ébauche du rapport final en français, et déléguera une mission en Guinée vers les premiers jours de novembre pour expliquer son contenu.
- (3) Sur la base des résultats des discussions sur l'ébauche du rapport final, la JICA rédigera le rapport final du concept de base et l'enverra au Gouvernement de la Guinée en janvier de l'an 2000.

4. Autres points concernés

- (1) La partie guinéenne a demandé de fournir une foreuse dont la capacité de forage est de 120m à 130m environ (diamètre de forage : 165,1mm) permettant d'exécuter les travaux de forage dans d'autres zones après le présent Projet.
- (2) La partie guinéenne avait initialement demandé une citerne dont la capacité est de 5000 litres. Etant donné qu'il n'y a que 1 ou 2 postes d'essence dans la zone du Projet et que le transport du carburant entre les sites éloignés et les postes d'essence prend du temps entraînant ainsi un mauvais rendement, la partie guinéenne a demandé de fournir, à la place de la citerne de 5000 litres, deux (2) réservoirs de carburant de 2500 litres chacun.
- (3) La partie guinéenne a demandé à la partie japonaise d'inclure l'animation dans le présent Projet, qui est indispensable pour assurer sa viabilité. La partie guinéenne a demandé d'effectuer l'animation jusqu'à l'installation de la pompe proposée dans le concept de base. La partie guinéenne s'est engagée à effectuer l'animation sous sa propre responsabilité après l'installation de la pompe.

En ce qui concerne l'animation, une requête officielle sera remise par la partie guinéenne à l'Ambassade du Japon en Guinée.

mm

[Signature]

**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS
RELATIVES A
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE POUR
LE PROJET D'APPROVISIONNEMENT RURAL EN EAU DE LA GUINEE MARITIME
EN REPUBLIQUE DE GUINEE
(CONSULTATION SUR L'EBAUCHE DU RAPPORT FINAL)**

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désigné ci-après « la JICA ») a envoyé en septembre 1999 une mission pour expliquer l'ébauche du rapport de l'étude du concept de base du projet (désigné ci-après « la Mission »), intitulé "PROJET DE L'APPROVISIONNEMENT RURAL EN EAU DE LA GUINEE MARITIME", (désigné ci-après « le Projet »), en République de Guinée.

Après avoir effectué les discussions avec la partie guinéenne, procédé à l'étude sur place et à l'analyse au Japon, la JICA a élaboré l'ébauche du rapport final du concept de base.

En vue d'expliquer et de discuter avec la partie guinéenne du contenu de cette ébauche du rapport final, la JICA a envoyé en République de Guinée du 1 au 18 novembre 1999, une mission conduite par M. Takemichi SHIRAI, de la 1^{ère} division du budget, Département des Finances et Comptabilité de la JICA.

A l'issue des discussions, les deux parties ont abouti à un accord concernant les points mentionnés dans le document ci-joint.

Fait à Conakry, le 5 novembre 1999.

白井 健道

M. Takemichi SHIRAI
Chef de la Mission
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)



M. Mohamed Lamine KABA
Directeur National Adjoint de la
Coopération
Ministère du Plan et de la
Coopération



Mme. Fatoumata Binta DIALLO
Directrice Générale du SNAPE
Ministère de l'Hydraulique et de
l'Energie

DOCUMENT ATTACHE

1. Contenu de l'ébauche du rapport final de concept de base

Le Gouvernement de la République de Guinée a en principe admis et accepté le contenu de l'ébauche du rapport final de concept de base.

2. Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

Le Gouvernement de la République de Guinée a compris le Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon et les mesures nécessaires à prendre par le Gouvernement de la République de Guinée. Celles-ci ont déjà été expliquées par la Mission à l'aide de l'ANNEXE 4 et 5 du procès-verbal des discussions signé le 20 avril 1999 par les deux parties.

3. Calendrier de l'étude

Sur la base des résultats des discussions sur l'ébauche du rapport final, la JICA rédigera le rapport final du concept de base et l'enverra au Gouvernement de la République de Guinée en janvier de l'an 2000. Le Consultant va continuer l'étude sur place en République de Guinée jusqu'au 18 novembre 1999.

4. Autres points concernés

- (1) La mission a soumis un exemplaire de l'ébauche des spécifications détaillées de l'équipement au Gouvernement de la République de Guinée. Les deux parties ont consenti à ce que cette ébauche soit confidentielle et qu'elle ne doit pas être reproduite ni délivrée à de tierces parties.
- (2) La mission a soumis un exemplaire de l'ébauche de plan d'ingénierie des installations au Gouvernement de la République de Guinée. Les deux parties ont consenti à ce que cette ébauche de dessin soit confidentielle et qu'elle ne doit pas être reproduite ni délivrée à de tierces parties.
- (3) Le Gouvernement de la République Guinée est responsable des résultats de l'exécution du Projet sur la base de tous les documents et dessins préparés suivant le résultat de l'étude du concept de base.

**ANNEXE 5 ESTIMATION DU COUT DU PROJET
A LA CHARGE DE LA PARTIE GUINEENNE**

La contribution de la partie guinéenne nécessaire à l'exécution de ce Projet dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon a été évaluée comme suit.

1) Contribution gouvernementale

Si la réalisation des 200 forages équipés de pompes manuelles, la réhabilitation des 7 forages existants et construction des 2 systèmes de pompage à énergie solaire sont exécutées dans le cadre de présent Projet, cela constituera une charge pour le Gouvernement guinéen. Le détail sera comme suit.

Item	FGN
Mise à disposition des terrains ● Sites de 200 forages ● Sites de systèmes de pompages à énergie solaire ● Terrain pour base des travaux, etc.	13.400.000
Aménagement des terrains et routes d'accès	6.250.000
Activité de l'animation ● Contreparties du Projet ● animateurs	85.900.000

2) Contribution des habitants des sites d'installation hydraulique rurale aux frais de maintenance

Item	FGN
Site de construction de forages équipé de pompe manuelle Cotisation par le village en cas de forage positif ● 300.000FGN/pompe × 200 forages	60.000.000
Site de système de pompage à énergie solaire ● 2.000.000FGN/site × 2sites ● 150.000FGN/borne fontaine × 18 bornes fontaines	6.700.000

Total de la charge de la partie guinéenne : 172.250.000 FCFA

ANNEXE 6 FICHE D'ENQUETE DE VILLAGE

FICHE D'ENQUETE DE VILLAGE

PROJET: APPROVISIONNEMENT RURAL EN EAU DE LA GUINEE MARTIME

SNAPE - JICA

1. Identification

Noms des enquêteurs: _____		Date: _____ / _____ 1999
Nombre de personnes présentes à la réunion: _____		
(Qualifications: _____)		
Préfecture: _____	District: _____	Nom du village principal: _____
Sous-préfecture: _____	Secteur: _____	Autres noms: _____
Code de village: _____	Date de création du village: _____	

2. Situation

Coordonnées du village en X: _____	en Y: _____	en Z: _____
Situation: Le village est sur: un sommet une crête un plateau à flanc de colline dans un bas fond une plaine		
Accès routier pour un camion de forage de 30 Tonnes, 9 m de long		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Points d'aménagement nécessaires depuis la piste principale (_____)		
Nombre de ponts: _____	Gues: _____	Fortes pentes(+20%): _____
Passages étroits: _____	Virages en épingles à cheveux: _____	Seuils rocheux: _____
Obstacles divers (Lesquels?): _____		

3. Economie et organisation

Capacité du village à épargner : Le village peut-il investir la somme symbolique de 150.000 FG par pompe ? _____	Le village est-il capable de s'organiser pour la désignation d'un C.P.E et la prise en charges des taches matérielles d'installation et d'entretien ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Le village accepte-t-il de gérer seul l'entretien de la pompe pour une provision de dépenses annuelles de 50.000 FG ? : S'engage-t-il à le faire ? _____	Est-il d'accord pour le C.P.E (un président-trésorier, un réparateur, une femme responsable de la propreté) ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Motivation : faible <input type="checkbox"/> moyenne <input type="checkbox"/> forte <input type="checkbox"/>	Est-il d'accord pour la prise en charge des taches matérielles ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Quels sont les sources de revenu ? (produits agricoles, activités commerciales, etc.)	Avant démarrage : Dégagement des accès, Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Quels sont les dépenses principales? (alimentation <input type="checkbox"/> , éducation <input type="checkbox"/> , fêtes <input type="checkbox"/> , santé <input type="checkbox"/> , vêtement <input type="checkbox"/> , etc.)	Pendant : Gardinnage du matériel, hébergement, nourriture des équipes (forage, margelle, pompe), Fourniture d'une main d'oeuvre d'appoint. Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Quels sont les difficultés en dehors de l'eau ? (école <input type="checkbox"/> , route <input type="checkbox"/> , centre médical <input type="checkbox"/> , etc.)	Après : Aménagement après la pose de la margelle d'une clôture, d'un anti-bourbier en latérite, des abords de l'abreuvoir et de plantation. Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

ANNEXE 7 COMPARAISON DU COUT ENTRE ENERGIE SOLAIRE ET GROUPE ELECTROGENE DIESEL

Ordinairement, les frais de construction d'une installation à système de pompage à énergie solaire sont plus élevés que ceux d'une installation à source d'énergie conventionnelle de même taille, mais cela seulement lors de la construction; comme ce système n'utilise absolument pas de carburant, les frais de maintenance lors du fonctionnement sont réduits.

Ici, on étudie les frais de construction et les frais de maintenance pour une installation à système de pompage à énergie solaire et une installation au diesel conventionnelle sur l'installation hydraulique pour 2.000 habitants.

Tableau 1 Composants de l'installation hydraulique

Concept de base	① Population	2.000
	② Débit unitaire	20litres/pers./jour
	③ Débit moyen journalier	①x② 40m ³ /jour
	④ Débit maximum horaire	③/8x2 10m ³ /h
	⑤ Capacité de château d'eau	④x3h 30m ³
système de pompage à énergie solaire	⑥ Heures de pompage	6h
	Débit de pompage	③/⑥ 0,111 m ³ /min
	Hauteur de refoulement	30m
	Puissance de pompe	1,1kw
installation à groupe électrogène diesel	⑦ Heures de pompage	8h
	Débit de pompage	③/⑦ 0,083 m ³ /min
	Hauteur de refoulement	30m
	Puissance de pompe	0,75kw

Coût de la construction

Le coût de la construction objet de la comparaison porte sur l'installation de production électrique de la partie installation de pompage et la motopompe immergée, ainsi que sur les éléments de structure connexes.

Tableau 2 Comparaison du coût de la construction (Unité : FGN)

système de pompage à énergie solaire		installation à groupe électrogène diesel	
Motopompe	3.198.000	Motopompe	2.960.000
Panneaux solaire	52.892.200	Groupe électrogène	11.566.800
		Armoire de contrôle	457.467
Cabine de machinerie	37.120.000	Cabine de machinerie	41.900.000
Total	93.210.200	Total	56.884.267
Indice	100	Indice	61

Comme indiqué ci-dessus, si l'on utilise chiffre 100 pour la construction du système de

pompage à énergie solaire, la construction du système diesel est 40% moins chère. On étudie maintenant le coût de la maintenance.

• **Coût de la maintenance**

Les conditions suivantes ont été étudiées pour le calcul du coût de la maintenance.

- ① La population actuelle du village est de 2.000 habitants, avec la croissance démographique annuelle de 3% depuis le début de la mise en service 5 ans plus tard.
- ② 1.000 FGN seront collectés par habitant à titre de prise en charge par les habitants.
- ③ Le prix de l'eau courante sera de 25 FNG/20 litres (prix de l'eau adopté pour l'installation à système de pompage à énergie solaire existante en tant que prix payable par les habitants)
- ④ Taux de collecte des frais d'eau (pourcentage d'utilisation efficace de l'eau par rapport au volume pompé): 70%
- ⑤ Sélection de 5 collecteurs des frais d'eau (salaire: 30.000 FGN/mois)
- ⑥ Emploi d'un opérateur pour l'installation à générateur diesel (salaire: 30.000 FGN/mois)
- ⑦ Intérêt bancaire: 5%
- ⑧ Durée de service des équipements:

Panneaux solaire	15 ans
Onduleur	10 ans
Pompe immergé	7 ans
Groupe électrogène	5 ans
Armoire de contrôle	5 ans
- ⑨ Période prévue: 20 ans

L'étude des conditions ci-dessus a montré qu'au prix de l'eau de 25 FNG/20 litres, la maintenance suivie du système de pompage à énergie solaire était possible, mais qu'il y aurait déficit à partir de la 15e année avec le système à générateur diesel (voir le Tableau 3). Par conséquent, il faudra augmenter le prix de l'eau pour couvrir les frais de maintenance pour le système à générateur diesel, c'est pourquoi le système solaire est avantageux pour les habitants. Ce qui permet donc de juger de la pertinence de son adoption pour ce projet.

Tableau 3 A. Système de pompage à énergie solaire

Conditions: *Prix d'eau fixé selon quantité *25FGN/20litres, 5 collecteurs des frais d'eau *Taux d'augmentation pop:3% sans considérés *Taux de collecte des frais d'eau : 70% *Salaire: 30.000/mois

Anné	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Population	2,000	2,060	2,101	2,143	2,186	2,230	2,230	2,230	2,230	2,230	2,230
prise en charge/habitant	1,000										
Débit unit.(l/pers)	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Cotisation village	2,000,000										
Prix d'eau(25/20*0.7)	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88
Collect de frais d'eau	13,158,250	13,421,415	13,689,843	13,963,640	14,242,913	14,242,913	14,242,913	14,242,913	14,242,913	14,242,913	14,324,301
Salaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôle et rechange des pièces	0	0	100,000	0	100,000	0	100,000	500,000	100,000	0	600,000
Rechange d'quipement	0	0	0	0	0	0	0	3,100,000	0	0	6,600,000
Intérêt bancaire(5%)	0	10,000	75,841	142,828	211,991	282,369	354,995	427,485	482,837	555,966	629,960
Total	2,000,000	15,168,250	28,565,506	42,398,177	56,473,808	70,999,090	85,496,998	96,567,396	111,193,146	125,992,025	133,746,296

Anné	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Population	2,230	2,230	2,230	2,230	2,230	2,230	2,230	2,230	2,230	2,230
prise en charge/habitant										
Débit unit.(l/pers)	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Cotisation village										
Prix d'eau(25/20*0.7)	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88
Collect de frais d'eau	14,324,301	14,324,301	14,324,301	14,324,301	14,324,301	14,324,301	14,324,301	14,324,301	14,324,301	14,324,301
Salaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôle et rechange des pièces	0	100,000		600,000	700,000	100,000		100,000		600,000
Rechange d'quipement	0	0	0	3,100,000	46,400,000	0	0	0	0	6,600,000
Intérêt bancaire(5%)	668,731	743,697	818,537	894,251	951,844	792,724	867,809	943,770	1,019,610	1,096,330
Total	148,739,318	163,707,316	178,850,154	190,368,705	158,544,850	173,561,875	188,753,985	203,922,056	219,265,968	227,486,599

	Coût (FGN)	Période de rechange(an)
Panneaux solaires	46,400,000	15
Onduleur	6,600,000	10
Pompe immergée	3,100,000	7
Total	56,100,000	

Tableau 3 B. Installation à groupe électrogène diesel

Conditions: *Prix d'eau fixé selon quantité *25FGN/20litres, 5 collecteurs des frais d'eau *Salaire: 30.000/mois
 *Taux d'augmentation pop:3% sans considérés *Taux de collecte des frais d'eau : 70% *Salaire de opérateur: 30.000/mois

Anné	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Population	2,000	2,060	2,101	2,143	2,186	2,230	2,230	2,230	2,230	2,230	2,230
prise en charge/habitant	1,000										
Débit unit.(l/j/pers)	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Cotisation village	2,000,000										
Prix d'eau(25/20*0.7)	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88
Collect de frais d'eau	13,158,250	13,421,415	13,689,843	13,963,640	14,242,913	14,242,913	14,242,913	14,242,913	14,242,913	14,242,913	14,324,301
Salaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôle et rechange des pièces	0	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	1,000,000	100,000	100,000	100,000
Carburant	0	4,500,000	4,500,000	4,500,000	4,500,000	4,500,000	4,500,000	4,500,000	4,500,000	4,500,000	4,500,000
Rechange d'équipement	0	0	0	0	0	12,024,267	0	2,960,000	0	0	12,024,267
Intérêt bancaire(5%)	0	10,000	52,841	97,213	143,148	190,682	179,728	228,842	258,900	308,409	358,166
Total	2,000,000	10,568,250	19,442,506	28,629,562	38,136,350	35,945,677	45,768,319	51,780,073	61,681,887	71,633,209	69,691,409

Anné	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Population	2,230	2,230	2,230	2,230	2,230	2,230	2,230	2,230	2,230	2,230
prise en charge/habitant										
Débit unit.(l/j/pers)	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Cotisation village										
Prix d'eau(25/20*0.7)	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88	0.88
Collect de frais d'eau	14,324,301	14,324,301	14,324,301	14,324,301	14,324,301	14,324,301	14,324,301	14,324,301	14,324,301	14,324,301
Salaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôle et rechange des pièces	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000
Carburant	4,500,000	4,500,000	4,500,000	4,500,000	4,500,000	4,500,000	4,500,000	4,500,000	4,500,000	4,500,000
Rechange d'équipement	0	0	0	2,960,000	12,024,267	0	0	0	0	12,024,267
Intérêt bancaire(5%)	348,457	398,821	50,616	48,875	29,566	0	48,622	48,865	48,866	48,866
Total	79,764,167	10,123,122	9,774,917	5,913,176	2,270,400	9,724,301	9,772,923	9,773,166	9,773,167	-2,251,100

	Coût (FGN)	Période de rechange(an)
Groupe électrogène	11,566,800	5
Armoire de contrôle	457,467	5
Pompe immergée	2,960,000	7
Total	14,984,267	

ANNEXE 8 LISTE DE DOCUMENTS RECUEILLIS

No.	Nom de documents	An	Publication
1	Programme d'hydraulique villageoise en Basse Guinée 750 forages / Rapport de fin de 1ère phase		Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales, SNAPE
2	Programme d'hydraulique villageoise en Basse Guinée 750 forages / Rapport de fin de 1ère phase (résumé)		"
3	Programme d'hydraulique villageoise en Basse Guinée 750 forages / Rapport de fin de 1ère phase		"
4	Programme d'hydraulique villageoise en Basse Guinée 750 forages / Annexe	1993	"
5	Aménagement et construction des points d'eau en Guinée, Bilan et perspectives	1995	"
6	Recensement général de la population et de l'habitation de 1996 : Résultats provisoires	1997	Ministère du Plan et de la Coopération
7	Rapport annuel d'activités 1997 : bilan et perspectives	1997	Ministère de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, SNAPE
8	SNAPE : au cœur du village, dans le cœur des villageois	1995	Ministère de l'Elevage et des Forêts, SNAPE
9	Loi L/94/005/CTRN, portant code de l'eau	1994	Conseil transitoire de Redressement national
10	Journal Officiel de la République de Guinée, 1990.2.25	1990	Secrétariat général du gouvernement
11	Carte Géologique et des Minéralisation de la Guinée, 1/1.000.000	1998	Ministère des Ressources naturelles et de l'Energie
12	Carte au 1/50.000	1995	Institut géographique national
13	Mosaïque redressée au 1:50.000		Institut géographique national
14	La Guinée Relief et Hydrographie	1989	

JKCA